

M. de Mours.

Extrait du 10. Octob. 1688. 771

Après m'aveir mes petites patries avec les autres, ou j'ay marqué
 que j'iskine digue de correction ou non. Vous avez bien eu nommer
 le Prince de Vinsza, qui a mis en lumiere une si grande quantité
 de Livres de madrigales Italiens. Il y en a de très-excellents,
 et qui marquent son grand sçavoir: d'autres, et pour la plus part,
 sont supérieurs au delà de toute règle et coutume. Mais il y en a
 qui vous avert à faire à un homme dont l'Esmeur et un peu
 semblable à celle de ce Prince: et souffrir la divins mes extravagances;
 mais non pour voir mes fautes. que si d'adventure vous rencontrez
 quelque suite de quintes, quartes, ou octaves, qui pourroient
 se faire enclapper à la harpe, et se voyent ailleurs, (comme un babil
 et fort au loin de ma vocation et condition) vous m'obligez d'y
 passer la plume sans hésiter: Comme mesmes, et par la transposition
 de quelque note vous voyez du jour à pouvoir radoucir quelque
 chose qui pourroit choquer les plus délicats; je suis bien content
 que cela se face: mais je suis un peu jaloux de la suite de mes
 modulations, et dirais bien qu'en les conduire autant qu'il est
 actuellement possible. Les règles ne me sont pas inconnues;
 mais il y trouve si peu de coutume, et tant de contradiction parmi
 les auteurs, que je sçay pas avoir de François, Italien et autres
 langues, que ça et là je me joins à ceux qui sont de mon opinion;
 laquelle, à la vérité de ces grossiers incongruités reconnues par
 tout le monde, si elles sont aussi valables que d'aucune la sienne. —
 et en effet, je me souviens tousjours de ce que dit Mr. Pezitte
 Parren, qu'en suite toute sorte de fausses relations contre la
 Nature, et non contre les autres parties, pour ce que ce sçait un
 trop grand travail. et ailleurs, que pour trop obtenir on offre
 une bonne partie de la gorge à la Musique. qui est visible.
 Il y a une autre chose, et c'est de voir la démonstration principale
 depuis du genre des cordes, qui est aussi d'être que celui des langues.
 Ainsi c'est une belle règle de dire, qu'il ne sçait pas l'usage des
 notes à deux voix  qui vult la mesme chose, et c'est la
 plus naturelle de toutes les cordes. Se ne sçait dans quels priors à la
 fin on nous enregarda. Par icy, il ne condanne pas aucunement
 plus de fautes observations que j'avois qu'il faut reporter: mais
 m'importe à la supposition, et non au culte des langues. En somme,
 Monsieur, je vous supplie de vouloir user de ce tempérament à la mesure
 de mes devoirs; sans vous donner la peine de m'adresser à tout bout de chemin
 de ce que vous y rencontrez. Je me mets à bonne main, quand vous serez
 ma chère, et je suis fort content d'y acquiescer sous les conditions que d'être
 avec peu de chose l'on conduit souvent un inconvenient; et de cela j'en
 rapporte à Mr. grand sçavoir et direction, demeurant 

[Faint handwritten text in Dutch, likely a letter or official document, covering the majority of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]